

Association APACH
BP 59
38750 ALPE D'HUEZ

Monsieur le Maire
Mairie Annexe de l'Alpe d'Huez
Route de la Poste
3875 ALPE D'HUEZ

L'Alpe d'Huez le 15 septembre 2026

Courrier recommandé avec avis de réception

Lettre ouverte à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux de Huez

Objet : Demande de suppression de la mise à l'ordre du jour de la surtaxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons pris connaissance de l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal d'une délibération relative à la **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)**.

Cette inscription nous interpelle d'autant plus fortement qu'elle va totalement à l'encontre des propos tenus lors du conseil municipal de janvier 2025, de la campagne électorale et de notre entretien du 14 août dernier. :

Monsieur le Maire précise avoir choisi de ne pas augmenter la taxe d'habitation des résidents secondaires, à la différence de certaines Communes qui l'ont majorée de 60%.

Nous vous rappelons qu'au cours de cet entretien vous nous avez confirmé qu'en ce qui concernait la surtaxe d'habitation rien n'était décidé et que si elle était mise en place elle était destinée à financer le projet de déplacement de la piscine et de la patinoire. Projet qui n'a pas de contour de défini donc pas de budget pour le moment.

Pourquoi une telle précipitation à mettre en place cette surtaxe d'habitation alors que **L'Alpe d'Huez est déjà une commune fortement fiscalisée.**

En comparaison, le taux des taxes d'habitation dans d'autres stations de montagne est souvent inférieur surtaxe incluse :

23.55 % à Chamonix, 26.24 % à Val-d'Isère, 26.30 % à Bourg St Maurice/les Arcs, 22.40% à Tignes contre **27,05 % à Huez**. Seule la station de La Chapelle d'Abondance a un taux plus élevé de 38.25% surtaxe incluse mais avec un montant de base de la valeur locative bien inférieur.

À l'Alpe d'Huez, les résidences secondaires représentent l'immense majorité du parc de logements. Les données disponibles recensent environ **5 500 résidences secondaires pour un peu plus de 600 résidences principales**. Les propriétaires de ces logements qu'ils soient résidents secondaires ou commerçants, qui logent leur personnel, ne sont pas de simples « contribuables de passage ».

Ils participent à la vie économique locale : commerces, restaurants, remontées mécaniques, activités sportives, services, artisans, entretien des copropriétés, travaux, agences immobilières, conciergeries et nombreuses autres activités, ils investissent et entretiennent leur bien, votent et contribuent à son économie



Les résidences secondaires ne sont pas une charge pour la station : elles en constituent une composante économique essentielle

Taxer davantage cette catégorie de propriétaires, c'est prendre le risque de taxer une partie de l'économie même de la station.

L'APACH ne demande aucun privilège fiscal. Elle demande simplement que toute nouvelle augmentation, si elle devait avoir lieu, soit **justifiée, transparente, mesurée et équitable**. Que le **bénéfice/risque** sur l'attractivité de la station soit réellement évalué.

Nous demandons donc des réponses avant le vote

Avant toute délibération, nous demandons à Monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux de communiquer clairement avant tout vote de cette résolution :

1. **Le taux exact de THRS qui serait applicable après la délibération envisagée ;**
2. **Le produit fiscal supplémentaire attendu pour la commune ;**
3. **Le nombre de contribuables et de logements concernés ;**
4. **Les raisons précises qui justifient aujourd'hui une nouvelle augmentation alors que le taux communal de Huez est déjà de 27,05 % et l'utilisation qui en sera faite.**

Nous ne pouvons accepter qu'une hausse fiscale devienne une solution automatique dès lors que le budget communal doit être équilibré.

Avant d'augmenter les impôts, il convient de s'interroger sur les dépenses, **les priorités d'investissement, les économies possibles** et l'ensemble des recettes déjà perçues par la commune.

Après des années de constructions massives il convient de se demander quel modèle voulons-nous pour l'Alpe d'Huez demain ?

Une station qui considère ses propriétaires et investisseurs comme des partenaires de son développement et une municipalité qui travaille en co-réflexion avec les habitants ?

Ou une station qui, année après année, augmente le coût de détention des logements jusqu'à décourager ceux qui contribuent à son développement économique ?

Nous appelons solennellement les élus à choisir la première voie.

Pour conclure Si, en dépit de ce courrier, vous décidiez d'adopter cette résolution, nous serions amenés à envisager l'utilisation de tous les moyens à notre disposition pour nous opposer au projet Piscine-Patinoire dont le financement semble justifier aujourd'hui cette hausse de la THRS ». Les résidents secondaires en ont assez de subir un matraquage fiscal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux nos salutations distinguées

Pour les propriétaires et contribuables de l'Alpe d'Huez.

Le Conseil d'Administration de l'APACH